

RÉSISTANCE SOCIALE

LA RÉPUBLIQUE SERA SOCIALE OU NE SERA PAS !

SOMMAIRE

Solidarité Internationale
(Page 2)

Spécial santé
(pages 3 à 5)

Sauvons les 20% de
logements sociaux
(page 5)

Ensemble sauvons les
services publics
(page 6)

Communiqué de
l'intersyndicale
de la statistique publique
(page 7)

Coup de gueule
(page 8)

Le mot de la Présidente

Alors que la crise financière se mue inexorablement en France, comme dans le reste du monde, en une crise économique et sociale de grande ampleur, ce mois de novembre restera marqué par l'élection de Barack Obama à la présidence des Etats-Unis. Les citoyens américains attendent beaucoup du président élu et espèrent qu'il parviendra à résoudre leurs problèmes : la crise économique bien sûr et le chômage qui l'accompagne, mais aussi les problèmes de santé et de couverture sociale, sans oublier la question des retraites. Le monde espère de son côté qu'il aura une vision moins unilatérale des choses et moins belliqueuse que son prédécesseur. Rappelons, toutefois, que Barack Obama est un libéral, même si on peut espérer qu'il s'inspirera plus de Roosevelt que de Reagan.



Ce mois de novembre aura aussi été marqué par l'incroyable scénario du congrès socialiste de Reims qui n'aura trouvé un aboutissement dans la douleur que quinze jours plus tard avec l'élection d'une équipe renouvelée et la trame d'un projet qui reste encore largement à écrire.

Pourtant, on a le sentiment que ce congrès a accouché non pas d'un, mais de trois PS, avec une majorité autour d'Aubry, Hamon, Bartolone, Cambadélis, une minorité autour de Royal qui s'appuie aussi sur son association, Désirs d'avenir, et enfin le Parti de Gauche de Jean-Luc Mélenchon et Marc Dolez, dont on saluera le courage. L'histoire montre, en effet, la difficulté de créer un nouveau parti en France, principalement à gauche. Les prochaines élections européennes de juin 2009 permettront de voir si ce pari d'un renouveau hors du PS peut réussir. Et si la création de ce parti permet à ceux de l'aile gauche du PS qui ont fait le choix d'y rester de mieux se faire entendre et de peser davantage.

On n'oubliera pas le PCF, dont la préparation du congrès a aussi donné lieu à de vifs débats internes, quoique moins médiatisés.

Cette ébullition, encore renforcée par la création à l'extrême gauche du NPA, peut donner le sentiment d'un éclatement de la gauche et de son affaiblissement à un moment où la crise sociale lui donne une opportunité accrue pour se faire entendre et alors que, de son côté, le gouvernement continue sur sa lancée libérale à rogner les droits des salariés. Si l'amendement Marini visant à permettre la déduction des pertes boursières du montant des impôts a heureusement été retiré, d'autres projets comme la retraite à 70 ans ou l'extension du travail le dimanche sont bel et bien toujours d'actualité, tout comme le changement de statut de la Poste et sa privatisation, même si, dans un premier temps, l'entrée de capitaux privés ne serait pas retenue.

Cet éclatement apparent de la gauche pourrait donc la fragiliser. Mais c'est peut-être aussi la condition nécessaire à sa réunification future en permettant de mieux clarifier les projets et de faciliter les rapprochements entre celles et ceux qui, à quelques nuances près, pensent globalement la même chose.

Enfin, on n'oubliera pas, côté syndical, les élections prud'homales dont on soulignera d'abord le fort taux d'abstention. Cette élection apparaît aussi marquée par une hausse en pourcentage de la CGT, de la CGC, de l'UNSA et de Solidaires et un recul de la CFDT, de FO et de la CFTC. On se gardera bien cependant de faire à chaud une analyse plus fine, tant les explications à ces résultats paraissent multiples.

Un dernier point pour souligner que la campagne pour ces élections n'a pas empêché une majorité des syndicats de La Poste de travailler et de manifester ensemble le 22 novembre, pas plus qu'elle n'a été un frein à d'autres intersyndicales comme celle autour de la statistique publique. C'est peut-être le signe que l'action unitaire apparaît davantage nécessaire qu'hier. Cela peut laisser espérer une meilleure capacité de résistance face à la crise économique et sociale en 2009.

Marinette BACHE



SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

La crise sociale mondiale est en marche

Par Julien DUVAL

Selon de sérieuses prévisions, la crise financière mondiale actuelle pourrait voir quelque 20 millions d'hommes et de femmes venir grossir les rangs du chômage mondial, a déclaré, à la fin du mois de novembre 2008, le Directeur général du Bureau International du Travail (BIT).

« Nous avons besoin d'une action rapide et coordonnée des gouvernements pour éviter une crise sociale qui risque d'être sévère, durable et mondiale », a-t-il ajouté.

En se fondant sur les estimations révisées de la croissance mondiale fournies par le Fonds monétaire international (FMI), les Nations-Unies, le Directeur général du BIT, Juan Somavia, a déclaré que, selon les estimations préliminaires du BIT, « le nombre des chômeurs pourrait passer de 190 millions en 2007 à 210 millions fin 2009 ».

Selon le BIT, ce sont les secteurs tels que la construction, l'automobile, le tourisme, la finance, les services et l'immobilier qui seront le plus touchés par cette crise sans précédent.

Pour le BIT, il est donc impératif que les gouvernements se coordonnent pour mettre en place des règles et des politiques qui fournissent des emplois « décents ». Le lien entre productivité et salaires et entre croissance et emploi doit être consolidé. Seule la protection et la promotion des offres d'emplois « décents » seraient à étudier pour palier le gigantesque déficit social qui a été engendré par la crise financière.

Reste à savoir ce que peut être un emploi « décent » au niveau mondial quand on sait que des centaines de millions d'enfants travaillent dans le monde, que plusieurs dizaines de millions de salariés n'ont aucune protection sociale aux Etats-Unis, première puissance mondiale, que les salariés du pays le plus peuplé, la Chine, gagnent à peine de quoi nourrir leur famille, que des millions d'autres vivent dans des conditions précaires exilés à des milliers de kilomètres de leur famille qu'ils ne voient souvent même pas une fois par an.

Quant au travail des gouvernements, dont il faut rappeler qu'ils sont libéraux pour la plupart, comment ne pas être sceptique après la réunion du « G 20 » qui

était censée apporter des remèdes à la crise financière et qui n'a au mieux accouché que de belles paroles et d'un engagement à poursuivre les négociations à l'OMC en vue de parvenir à un accord dont on sait bien ce qu'il signifierait pour nous : la remise en cause de nos services publics au nom du principe intangible de la « libre concurrence » ?

Face à la menace bien réelle d'une crise économique mondiale dont a pu dire qu'elle serait la plus grave de puis celle de 1929, il est temps de rappeler que l'économie doit être au service de l'homme et que le premier travail des organisations syndicales mondiales est d'œuvrer pour que production des richesses soit synonyme de progrès social.

Du point de vue de Résistance Sociale, il est temps de mettre fin à la main mise des financiers sur l'économie mondiale et urgentissime de revenir à la fonction première de l'économie qui consiste à produire des biens et des services pour la satisfaction du plus grand nombre et non pas d'une petite minorité.

Maintenir et renforcer la protection sociale (pensions, indemnités chômage, allocations familiales et mécanismes de soins de santé) ou la créer lorsqu'elle n'existe pas doit être la première des priorités.

Nous ne sommes pas contre des mesures d'urgence comme l'accès garanti des entreprises au crédit pour éviter les licenciements et pour permettre la reprise ou la mise en place d'une meilleure régulation financière au niveau mondial. Mais si cela devait se limiter à ça, ce ne serait qu'un simple replâtrage avant une nouvelle crise sans doute encore plus forte.

Il est temps de mettre fin à la globalisation financière et à la mondialisation libérale qui entraînent inexorablement le monde vers le précipice.

Il est temps de remettre à l'ordre du jour un partage plus équitable entre le capital et le travail et d'assurer partout le respect des droits des travailleurs et l'approfondissement du dialogue social.

Car, comme le rappelait à juste titre le directeur du BIT, « bien avant que n'éclate la crise financière actuelle, nous étions déjà en crise, avec une pauvreté massive à l'échelle mondiale et des inégalités sociales croissantes, des emplois précaires en plein essor ».

Les dangers de la loi Bachelot

Par Jean-Claude CHAILLEY, secrétaire général de Réso

Avec Nicolas Sarkozy, avocat de formation, il ne faut pas écouter les plaidoiries à la télé, il faut examiner les actes.

Nicolas Sarkozy parle de régulation. Les actes, ce sont des sommes considérables mises à disposition des multinationales, du secteur bancaire et d'autres secteurs, sans aucun contrôle public. Ainsi, les dirigeants de Fortis, ceux de Dexia ont fêté l'arrivée de la manne publique par des repas à 150 / 200 000 euros (Le Monde). Ailleurs, comme à la BNP, on peut augmenter les dividendes grâce à l'argent des citoyens.

Les actes, ce sont aussi les réformes de régression sociale qui se poursuivent : dizaines de milliers de suppressions de postes dans la fonction publique, projet de privatisation de la Poste, mise en pièces du Code du travail, lois anti-grève....

La Sécurité sociale, l'hôpital public, sont particulièrement visés. Le PLFSS (Plan de Financement de la Sécurité Sociale) et la loi Bachelot, dite HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires), marquent **une volonté de rupture fondamentale de la Sécurité Sociale telle que nous la connaissons depuis 1945.**

Le respect du Pacte de stabilité européen reste l'objectif principal, en tout cas lorsqu'il s'agit de dépenses publiques. Les déficits explosent : Il faut donc faire des économies sur le budget de l'Etat et sur la santé. Il s'agit bien d'un choix idéologique : les exonérations de cotisations

sociales atteignent 32 milliards d'euros (PLFSS) et croissent toujours. Ce qui n'empêche pas les délocalisations et charrettes de licenciement.

100 000 lits ont déjà été fermés depuis 1992. On continue de fermer hôpitaux et maternités.

Il s'agit aussi de privatiser tout ce qui est rentable. Hôpitaux privés, partenariats public-privé...Le même patient peut être traité dans le public pour ce qui est déficitaire, puis passer dans le privé pour ce qui est rentable. Les mutuelles et assurances privées sont de plus en plus sollicitées. Elles entrent maintenant dans la gestion de la Sécurité Sociale. Les cotisations grimpent en flèche chaque année.

Le personnel n'est pas épargné : il manque du personnel dans les hôpitaux, mais **20 000 postes risquent d'être supprimés.** La gouvernance doit être complètement modifiée, placée de fait sous la tutelle de préfets de régions et de managers, chargés avant tout de respecter des budgets insuffisants. Les maires, actuellement présidents des conseils d'administration, et souvent solidaires de la population, sont marginalisés. C'est un recul démocratique.

Les citoyens auront de plus en plus de mal à se soigner : par le coût : franchises, déremboursements, dépassements d'honoraires se multiplient. Par la distance : Il faut aller se faire traiter de plus en plus loin. **Ou plus du tout :** les personnes âgées ou handicapées tendent à être remises à leur famille. **Les attentes** pour obtenir des rendez vous

s'allongent, à moins de payer des sommes prohibitives. Faute de place dans les hôpitaux psychiatriques, on met les patients en prison. Ils représentent maintenant pratiquement la moitié des détenus. Il ne faut pas s'étonner des suicides ou assassinats.

La France était classée 1ère pour son système de soins. Elle recule rapidement.

Derrière des formulations lénifiantes, le projet de loi Bachelot est inacceptable.

C'est l'américanisation de notre système de soins. Comme aux Etats Unis – qui veulent le réformer - il coûtera au total plus cher et sera de plus en plus inégalitaire, de moins en moins efficace.

LE PROJET DE LOI BACHELOT DOIT ÊTRE RETIRÉ

C'est le sens de la participation de Résistance Sociale au collectif national contre les franchises et pour l'accès aux soins pour tous qui agit sur le même objectif.

Vous trouverez ci-dessous une analyse détaillée d'un praticien, Patrick Nivet, venant d'adhérer à Résistance Sociale. Il donne des informations précises qui méritent d'être étudiées et popularisées.

Nous vous invitons également à signer la pétition de Résistance Sociale ci-dessous, soit en vous rendant sur notre site, soit en nous retournant le coupon en fin de journal.

PÉTITION CONTRE LA LOI BACHELOT

**NOUS SOMMES ATTACHÉS A LA SÉCURITÉ SOCIALE
NOUS EXIGEONS LE RETRAIT DU PROJET DE LOI BACHELOT**

Le gouvernement met 360 mds € à la disposition des entreprises bancaires ou autres. Mais il entend se rattraper sur la santé et la privatiser.

Le PLFSS 2009 (Plan de financement de la Sécurité Sociale) et la réforme de l'hôpital de Mme Bachelot HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) sont une **RUPTURE FONDAMENTALE de la SÉCURITÉ SOCIALE.**

Objectif : austérité et équilibre budgétaire

La santé devrait être la 1^{ère} priorité de tout gouvernement. Mais pour M Eric Woerth : « Le 1er objectif c'est de (...) parvenir à l'équilibre du régime général en 2012 ». La santé des Français est réduite à une variable d'ajustement du Pacte de stabilité européen. En 2009, la crise priverait la Sécurité Sociale de 5 milliards €. Les caisses sont vides. Il faut rogner.

Plan social à l'hôpital

- 100 000 lits ont été supprimés depuis 1992. Sous l'affichage de mutualisation via les ARS (Agences Régionales de Santé), l'accélération des fermetures d'hôpitaux et maternités est programmée.

- pour parvenir à l'équilibre, 20 000 emplois sont menacés dans les hôpitaux, alors que depuis des années le manque de personnel est dénoncé. Les soins seront assurés par des personnels de moindre qualification...ou la famille.

Privatisation

- Augmentation de la part de l'hôpital privé, déjà parmi les plus importantes d'Europe. Les partenariats public – privé « doivent devenir la règle » (Nicolas Sarkozy).

Gestion de l'hôpital copiée des pires méthodes du privé. Les maires, actuellement présidents du conseil d'administration, souvent solidaires de la population, seront marginalisés.

Transferts de prise en charge de la Sécurité Sociale vers les mutuelles et assurances privées. Les Français paieront de plus en plus.

Les mutuelles et assurances privées entrent dans la gestion de la Sécurité Sociale. **Objectif : le rentable au privé, les pertes au public.**

Les retraites sont en chute libre. Mais pour M Sarkozy, pourfendeur des spéculateurs, « la dépendance des personnes âgées est le plus souvent un risque assurable qui peut être couvert en partie par des produits financiers innovants ».

Franchises, déremboursements, dépassements d'honoraires

Les franchises, les déremboursements continuent. Les dépassements d'honoraires, devenus souvent astronomiques, sont maintenus et même encouragés.

Nouvelles menaces de déremboursement partiel des ALD (longues maladies : diabète, cancer, Alzheimer...),

**Nous refusons que M Sarkozy nous impose le système de santé US.
Nous refusons l'entrée des assurances privées dans la Sécurité Sociale
L'argent existe. Nous refusons les coupes budgétaires dans la santé.**

Nous demandons le retrait du projet de loi Bachelot !!!



Une organisation sanitaire redéfinie (Vent glacial sur l'hôpital public !)

Par Patrick NIVET

A l'instar de ce que l'on constate dans les propositions concernant les hôpitaux publics, cette nouvelle loi vise à reprendre des dispositions qui existaient déjà, à les conforter par la loi mais aussi à en supprimer d'autres pour les remplacer par des dispositions nouvelles.

1) Le champ des missions des établissements de santé est réécrit pour être partagé entre établissements publics et privés.

- les missions de service public dont la liste est reprécisée peuvent dorénavant être exercées par les établissements privés dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) qui régissent déjà l'activité des établissements publics.

- la permanence des soins est au cœur de ce dispositif qui existait déjà avec l'attribution au secteur privé d'Upatou (structures d'urgences de premier niveau) dans le cadre des schémas de l'organisation sanitaire et sociale en cours d'exercice. Il s'agissait de dispositions limitées, prises en fonction de situations locales particulières. Les dispositions nouvelles paraissent de nature à élargir les compétences des établissements privés dans des domaines jusqu'ici réservés au seul secteur public.

2) Rapprochement des établissements de santé.

Coopération ? Filialisation ? Mutualisation ? En tout cas, des **communautés hospitalières de territoire (CHT)** seront créées par les directeurs d'établissement ou par les directeurs des futures ARS. Elles permettront « à plusieurs établissements publics de se fédérer dans une logique de délégation de compétences ... ».

Il serait prévu deux formules :

La première, dite « **intégrée** », où les établissements préexistants confient à la CHT l'ensemble de leurs compétences.

La seconde, « **fédérative** », où les établissements membres restent autonomes juridiquement et financièrement.

Dans tous les cas, ces CHT seront des établissements publics de santé dont l'organisation précisée par une convention constitutive sera calquée sur celle des autres établissements de santé (directoire, conseil de surveillance...).

Le président du directoire de la CHT en assure la direction avec les mêmes prérogatives que celles des directeurs des établissements de santé publics. Cette direction sera unique dans la forme intégrée.

La coopération entre établissements aux vocations différentes existait déjà dans et entre les secteurs sanitaires. La nouvelle formule exprime de toute évidence une volonté renforcée de regroupements nouveaux pour redistribuer davantage encore l'offre de soins notamment publique.

3) Les groupements de coopération sanitaires (GCS) constitueront le mode de coopération privilégiée entre établissements de santé publics et privés, ainsi qu'avec les professionnels de santé libéraux ou le secteur médico-social.

Deux types de GCS sont prévus :

- ceux avec mise en commun des moyens,
- ceux autorisés à exercer une ou plusieurs activités de soins.

Le groupement de coopération sanitaire se constitue en personne morale de droit public ou privé, il peut être employeur.

Les syndicats inter-hospitaliers ont trois ans pour se transformer en communautés hospitalières de territoire ou en GCS.

Le directeur général de l'agence régionale de santé peut redéployer les services et les activités avec leur personnel pour entre autres « rationaliser l'offre de soins et diminuer son coût notamment quand les procédures n'ont pas permis d'améliorer la situation financière d'un établissement ».

Comment ne pas craindre qu'un secteur public appauvri et contraint par une T2A généralisée ne soit noyé, absorbé dans des structures juridiques de droit privé par des financeurs puissants ?

4) Création des agences régionales de santé « pour définir et mettre en œuvre la politique régionale de santé.. » : elles engloberont les soins ambulatoires, hospitaliers et les prises en charge des établissements et services médicaux sociaux, les professions de santé...

L'**agence régionale de santé** est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie administrative et financière. Elle est dirigée par un **directeur général** « qui prend toutes les décisions et exerce toutes les compétences qui ne sont pas attribuées à une autre autorité » et comporte un conseil de surveillance présidé par le représentant de l'Etat dans la région qui ne donnera que des avis mais votera le budget de l'agence.

La **conférence régionale de santé** sera un organisme consultatif de plusieurs collèges et organisera au moins une fois tous les deux ans un débat public sur les questions de santé de son choix ???

Deux commissions de coordination des politiques seront mises en place, associant les services de l'Etat, les collectivités territoriales et les organismes de sécurité sociale ainsi que des délégations départementales.

Le pilotage national des agences relèvera d'un comité de coordination du système de santé et de la signature, par les ministres de la santé, des personnes âgées et des handicapés avec les directeurs d'agence, des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Au fond, au-delà de la réunion sous une même administration de la santé et du champ médico-social, disparaissent pour l'essentiel les échelons départementaux et la plupart des structures qui, jusque-là, donnaient leurs avis, tant sur les dotations en moyens des établissements publics ou privés que sur tous les aspects de structuration des territoires (conférences de secteur sanitaire, Cros, Cnos...).

Dans le prolongement de celle prévue pour les hôpitaux, la gouvernance s'appuiera sur le pouvoir quasi absolu du directeur général de l'agence régionale, contrairement à celui du directeur actuel de l'ARH, président d'une commission exécutive, instance encore délibérative.

Au total, avec la réforme « promise » à l'hôpital et celle de l'organisation sanitaire régionale, se dessine avec force un Etat plus fort, plus directif, débarrassé, au nom de l'efficacité, de ses structures de concertation, allégé de ses procédures démocratiques.

La dimension Régionale s'affirme

Les élus territoriaux et les personnels notamment médicaux, dont le rôle institutionnel s'efface, se voient cantonnés à un rôle de subordination administrative.

L'objectif est de toute évidence de prolonger la volonté exprimée par le Président de la République dans son discours de Bletterans de diminuer la part de l'hôpital public dans les dépenses de l'assurance maladie, objectif pour le moins discutable en soi mais qui le devient d'autant plus quand le Président s'appuie sur des chiffres infirmés par ceux de la comptabilité publique qui n'attribue que 44% des dépenses à l'hospitalisation publique et privée, de surcroît au lieu des..... 64 % dénoncés par le Président pour le seul hôpital Public....

Réforme hospitalière ou acharnement thérapeutique ?

Par Patrick NIVET

La réforme promise au printemps comprend plusieurs volets mais ceux qui concernent l'hôpital et l'organisation des régions sanitaires sont les plus importants.

Pour l'hôpital, les recettes sont connues, elles sont déjà mises en œuvre depuis le printemps 2005 avec les ordonnances et les décrets qu'elles ont permis, sans concertation véritable sur leur bien fondé :

- fragilisation du statut des praticiens hospitaliers,
- diminution du rôle des CME (commissions médicales d'établissement),
- création de conseils exécutifs présidés par le Directeur, auxquels sont transférés des pouvoirs en général jusque là attribués au conseil d'administration qui se voit par contre confier la nouvelle responsabilité de restructurer un établissement devenu déficitaire,
- mise en place des pôles (en plus des services anciens régimes),
- nouveau mode de financement avec l'introduction puis la généralisation de la T2a (paiement à l'activité) sur injonction du Président de la République.

Les dispositions prévues dans les attendus de la nouvelle loi consistent pour l'essentiel à conforter ces mesures déjà prises et à les renforcer.

Ainsi le **conseil d'administration** perd son nom, beaucoup de ses membres et certaines de ses prérogatives, dorénavant résumées à une vague fonction de contrôle. Le directeur de l'ARS assiste dorénavant aux séances avec voix consultative ????

La **CME** n'est plus citée que pour « contribuer à la politique d'amélioration continue et de la sécurité des soins » en lui attribuant des objectifs de résultats et non plus de moyens.

Le conseil exécutif devient le **Directoire** présidé par le directeur assisté (affublé) d'un vice-président qui sera de droit le président de la CME, instance resserrée de « cadres administratifs et médicaux » « qui assisteront » le président et qu'il nommera.

Le **directeur** assumera les programmes d'investissement et le plan global de financement pluri-annuel, il décidera de l'organisation interne de l'établissement, du règlement intérieur, des baux emphytéotiques, de la constitution ou de la participation à des formes

de coopération (communautés hospitalières de territoire, groupement de coopération sanitaires, les GCS...).

Il proposera, avec le chef de pôle, au directeur du centre national de gestion la nomination des personnels médicaux, avec le seul avis du président de la CME et pourra mettre fin aux fonctions sur un poste précis d'un PH en cas de restructuration de l'établissement.

C'est lui qui présentera au directeur général de l'agence régionale de santé l'éventuel plan de redressement et qui filtrera les informations concernant les travaux du directoire susceptibles d'être transmises.

La fonction de directeur pourra être contractualisée et ouverte au recrutement au delà de la fonction publique. Ils seront évalués par le directeur de l'ARS qui pourra demander la fin de leur fonction.

Les chefs de pôle nommés par le directeur après avis du seul président de la CME mettront « en œuvre la politique de l'établissement afin d'atteindre les objectifs annuellement fixés au pôle par le président du directoire » (en fait le directeur).

Les praticiens verront « leurs rémunérations modulées (jusqu'à 70% de la part fixe) sur la base d'objectifs et d'engagements individuels du praticien, notamment d'activité » dans le cadre d'un nouveau contrat qui leur sera proposé.

En dehors de ce contrat, les seules revalorisations envisagées les seront dans le cadre de « lignes hiérarchiques claires »???

Les praticiens pourront être pénalisés en cas de non facturation d'actes.

Des professionnels médicaux exerçant à titre libéral pourront être recrutés par le Directeur.

Le régime relatif aux cessions immobilières, aux marchés, baux et contrat de partenariat est simplifié.

Au total, l'entreprise d'enrégimentation de l'hôpital public avec, de surcroît, la mise en place d'un seul chef administratif ou, comme le souhaitait récemment le Président de la République, « d'un patron à l'hôpital » arrive à son terme, tournant le dos à cinquante ans de vie d'une institution qui avait ses forces et ses faiblesses mais qui méritait, pour services rendus à la Nation, un autre anniversaire.

Loi Boutin sur le logement : sauvons les 20% de logements sociaux !

Louis BESSON, ancien ministre du logement, et Thierry REPENTIN, Sénateur PS de Savoie, ont mis en ligne un appel au sauvetage de l'article 55 de la loi de Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) qui oblige les communes à disposer d'au moins 20 % de logements sociaux.

L'article 55, est en effet remis en cause par le projet de loi Boutin qui passe à l'Assemblée nationale en décembre. Il s'agirait de permettre aux communes qui ne respectent pas le quota de déduire des pénalités qu'elles encourent les sommes consacrées à l'accession sociale à la propriété.

Résistance Sociale vous invite donc à signer et à diffuser très largement l'appel "Sauvons les 20% de logements sociaux" que vous trouverez à cette adresse : <http://www.sauvonsles20pourcent.org/>



Ensemble, agissons pour défendre les services publics

Intervention, au nom du CDDSP 75, de Béatrice DURAND, membre de la direction de Réso, à la réunion publique du PCF du 28 novembre, gymnase Japy à Paris

Oh, les menaces ne datent pas d'hier. Mais, avec ce gouvernement, l'attaque se fait de plus en plus forte.... dans un souci d'économies, nous dit-on ! Des économies ! Mais sur le dos de qui ? Moins de tout : fermetures de gares, moins d'écoles et de bureaux de poste, plus de privatisations, moins de transports, de fonctionnaires, de services publics, plus de regroupement d'hôpitaux et de tribunaux,... Moins de tout, sauf de privilèges, sauf de profits pour les amis de Nicolas Sarkozy, qui n'a de cesse de trouver des solutions pour que le secteur privé récupère les sommes colossales consacrées au service public, afin de les injecter dans la finance. Rassurez-vous, mesdames et messieurs du CAC 40, le Président veille à ce que toutes les dépenses publiques soient pour vous : 15 milliards pour le paquet fiscal, ce n'était qu'un début.

Le service public deviendra-t-il un doux rêve ? Une utopie ? Une histoire que l'on racontera à nos enfants, le soir au coin du feu, les tarifs de l'électricité et du gaz flambant de plus en plus ? Eh bien, non ! Nous ne devons pas laisser faire le gouvernement, qui, au nom de la liberté de concurrence, vend au plus offrant le travail d'hommes et de femmes, ignorés, détestés et dont les droits sont régulièrement bafoués.

Le service public est plus qu'utile, il est parfois, pour certains, le seul lien qui les rattache à la société. Et là, je ne parle pas que pour les anciens vivant dans les campagnes.

Pour illustrer mes propos, je vous citerai un exemple, basé sur ma propre expérience. Je suis mère de trois enfants. J'ai vécu au fin fond de l'Oise, où les transports en commun et les services de la petite enfance manquent cruellement, et donc où la notion de service public a tout son sens. Lors de la naissance de mon dernier enfant, j'ai pris un congé parental. Je me suis retrouvée chez moi avec une voiture en panne et avec pour seule visite journalière, ma factrice. Et bien, croyez-moi, je l'attendais. Et lorsqu'elle pouvait me rendre service, elle le faisait avec cette notion de dévouement qu'on rencontre chez beaucoup de salariés des services publics et non pas parce que j'avais payé pour ça. Et je n'étais pas la seule à l'attendre. Beaucoup de femmes du village étaient dans le même cas : l'absence de service public, c'est aussi la remise en cause de l'émancipation des femmes.

Aujourd'hui, je vis à Paris. Lorsque je me rends au bureau de poste, j'ai l'impression de me retrouver dans un supermarché. Pendant que je fais la queue, je peux acheter une carte prépayée pour mon téléphone portable, regarder la météo ou le résultat des courses hippiques. Je suis un consommateur, « un client » comme ils disent et non un usager des services publics. Malgré la pression de sa direction, l'accueil de l'agent au guichet reste toujours agréable. Celle-ci préférerait qu'il expédie mes questions d'un revers de la main parce que je suis une cliente pas rentable. D'ailleurs, je tiens à saluer la résistance des employés des services publics qui, à eux seuls, permettent aux services publics d'exister !

Le service public postal, c'est un service que l'Etat se doit de rendre, pour que la France reste un pays où il est bon de vivre. La privatisation de la Poste, cela voudrait dire la mort des petits bureaux garants du maintien d'un lien social dans les villages. C'est aussi la menace de la fin de la distribution quotidienne du courrier et du prix unique du timbre. C'est le quotidien de millions de personnes qui serait bouleversé. C'est pourquoi nous devons nous opposer à ce projet qui sacrifie tout au libéralisme et à la rentabilité.

En ce qui concerne la télévision publique, elle, ne sera pas privatisée immédiatement, mais elle se dirige à grand pas vers cette voie de garage. Nicolas Sarkozy est bien résolu à priver France Télévision de ses recettes publicitaires pour les offrir à TF1 et M6. Et, ce ne sont pas les mesurette bouche-trous qui vont combler le déficit ! C'est donc, à court terme, l'enterrement de la production française, l'impossibilité pour France 3 de fabriquer ses émissions régionales, la fin des programmes plébiscités par de nombreux téléspectateurs. La nomination du Président de France Télévision par le Président de la République, on aurait pu croire à une farce, une blague ubuesque, pour moquer les régimes d'antan ! Malheureusement, c'est la réalité et la volonté de sa majesté Sarkozy. Une télévision publique sans le sou, et à la botte du pouvoir en place, c'est la fin du pluralisme télévisuel. Fini les programmes différents qu'on est en droit d'attendre du service public. Souhaitez-vous une France déshumanisée, une France où la Poste, les divertissements, l'information, sont aux mains des puissances d'argent, amies du président ?

Qui peut sauver le service public ? Nous et nous seuls ! Réveillons-nous, car demain il sera trop tard. Comment ? En alertant notre famille, nos voisins, nos collègues, nos amis pour leur expliquer ce qu'implique la disparition des services publics.

En leur donnant des exemples concrets :

- ✓ Sans service public, plus d'hôpital de proximité, mais de grands groupes hospitaliers soucieux de leur chiffre d'affaires,
- ✓ Sans service public, plus de poste dans le village où vivent leurs parents, qui devront faire dix kilomètres pour aller chercher un carnet de timbres,
- ✓ Sans service public, plus de transport pour leurs enfants ou petits-enfants qui devront se faire accompagner pour aller à l'école située à 20 kilomètres.

A propos de l'école, justement, le gouvernement trouve injuste que nous nous battions contre la réforme de l'Education Nationale. C'est vrai, tout de même, tel Merlin l'enchanteur, notre ministre de l'Education nationale a trouvé une formule magique : désormais, les bacheliers recevront une médaille ! Il n'y aura plus de professeurs mais des coaches !

Eh bien, moi je ne veux pas que mes enfants soient coachés, je veux ou plutôt j'exige que lorsqu'ils arriveront au collège, ils sachent lire, écrire, et compter.

Sacrifier les professeurs et les conditions d'apprentissage ne peut que conduire à ce résultat ! La preuve, dans l'enseignement privé, ils l'ont bien compris, car, pour eux, pas question de supprimer deux heures de cours.

Nous avons le devoir de nous battre pour défendre les valeurs qui ont vu le jour grâce au combat de nos grands-parents. Ces valeurs, nous ne pouvons les abandonner aux fortunes du monde moderne.

Les usagers doivent se mobiliser. Mais pour cela, il faut que les politiques, les syndicats, les associations s'unissent comme ils le font actuellement sur la Poste. Des convergences doivent avoir lieu. Laissons de côté nos querelles, car c'est tous ensemble que nous pourrions remporter ce combat, par notre mobilisation, notre détermination et dans l'unité.

Communiqué de presse

Le 2 septembre, le Président de la République a annoncé, sans concertation préalable, une délocalisation de la statistique publique à Metz. Le rapport commandé par François Fillon au directeur général de l'Insee et au vice-président du CNIS a été rendu public mardi 2 décembre.

Ce rapport expose les contours d'un éventuel pôle messin de la statistique publique. Il propose à terme la création d'un pôle de 750 agents dont :

- la délocalisation rapide de cinq cents postes ;
- la prétendue création de cent vingt postes (car en fait soixante-dix correspondent à des emplois précaires déjà existants).

La décision reviendra au gouvernement qui validera ou non ces propositions, en respectant ou non les préconisations contenues dans le rapport.

- Le rapport confirme les analyses faites par les personnels de la statistique publique tout au long de leur mouvement. Le rapport précise « que l'opportunité d'ouvrir une nouvelle implantation territoriale en Moselle ne va pas nécessairement de soi ». En effet, il considère le projet comme « à hauts risques » tant par la déstructuration qu'il impliquerait que par les nombreux facteurs d'échecs qu'il liste : perte de compétences, délais extrêmement tendus, difficultés d'embauches, conditions budgétaires non assurées....
- Les coûts financiers d'une telle délocalisation (de toute évidence très importants) sont évoqués à de nombreuses reprises. Mais les éléments de chiffrage précis, pourtant sensibles dans la période de restrictions budgétaires, ont été supprimés du rapport public.
- Le rapport est jalonné de rappels sur les difficultés de mise en œuvre du projet. Les conditions jugées nécessaires pour rendre le projet viable sont si exigeantes qu'elles ne seraient pas réalisables en pratique.
- Comme prévu, une large partie du système statistique public est touchée : à l'Insee, la direction générale, les directions régionales, et les centres nationaux informatiques ; pour les services statistiques ministériels : la Dares (travail), la Drees (santé affaires sociales) et le SOeS (développement durable).

Au vu de ce rapport toute décision de délocalisation porterait atteinte à la qualité et à l'indépendance des travaux de la statistique publique et aux conditions de vie et de travail des agents.

C'est pourquoi, les personnels déjà fortement mobilisés se réuniront en assemblées générales dans tous les établissements dès le jeudi 4 décembre pour décider ensemble des modalités de leurs actions futures.

Paris, le 3 décembre 2008

CGT, Syntef-CFDT, SNU-TEF FSU de l'administration centrale du Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité (DARES)

CGT et SACAS CFDT du Ministère de la santé de la jeunesse des sports et de la vie associative (DREES)

SGEN-CFDT, CGT, du Ministère de l'Éducation Nationale, et Ministère de l'enseignement supérieur et recherche (DEPP / MEN-MESR)

SUD du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (SSP)

CGT, CFDT, SUD, CGT-FO, CGC, CFTC de l'Insee

CGT, CFDT, FO, SNE-FSU de l'administration centrale Meeddat

Les comités de défense de la statistique publique

COUP DE GUEULE

Après la retraite à 70 ans et le travail le dimanche, à quand l'obligation de travailler toute sa vie ?

Par Jean LAOT

La crise économique a beau s'étendre à travers le monde, remettant en cause les fondements mêmes du modèle ultra-libéral, notre George W Bush à nous, Nicolas Sarkozy, reste imperturbable, toujours aussi toqué qu'hier des recettes reaganiennes et thatchériennes. Depuis son élection à la présidence, il n'a eu de cesse de s'en prendre méthodiquement à notre modèle social, auquel est pourtant fortement attachée une forte majorité de nos compatriotes.

Deux exemples récents le prouvent : c'est d'abord la décision de permettre aux salariés qui le souhaiteraient nous dit-on de pouvoir prendre leur retraite à 70 ans. Motif : cela permettrait à celles et ceux qui n'auraient pas, à soixante-cinq ans, les 40 annuités nécessaires, de pouvoir continuer à travailler pour les acquérir au lieu de partir avec une retraite à taux réduit. Un extra-terrestre qui viendrait faire un séjour en France ne manquerait pas de poser la question : mais qui va bien pouvoir être intéressé par cette mesure alors que déjà, dès que vous atteignez 50 ans, vous êtes susceptibles d'être mis en pré-retraite d'office par l'entreprise, notamment en cas de plan social ? Pas grand monde, me direz-vous et vous aurez sans doute raison. Encore que, on peut se poser la question en voyant ce qui se passe outre-Manche, avec des salariés obligés de bosser jusqu'à 75 ans voire davantage rien que pour avoir de quoi se nourrir...

Alors, est-ce donc uniquement pour donner le change à la sainte-patronne du MEDEF ? Que nenni ! Cette mesure a un but : installer dans l'esprit des salariés l'idée que la retraite à 60 ans, c'est fini et que, ce qui est déterminant, c'est le nombre d'annuités acquises.

Il en est de même en ce qui concerne le travail le dimanche. Là encore, la droite, pourtant divisée, semble agir avec précaution, en insistant bien sur le fait que ce n'est pas toute la France qui est concernée mais seulement les grandes métropoles et que les salariés pourront refuser de travailler le dimanche s'ils le souhaitent. En réalité, outre

que Madame PARISOT s'est empressée de dire qu'elle était contre l'inscription du caractère volontaire de la mesure dans la loi, ce droit du refus apparaît bien difficile à mettre en œuvre.

Car chacun comprend bien que l'ouverture généralisée même à quelques grandes agglomérations ne sera pas sans conséquence : il faudra autoriser les camions de livraison à circuler, donc les salariés des entreprises de transport à travailler. Mais il faudra aussi plus d'électricité, donc sans doute aussi davantage de salariés mobilisés dans les centrales EDF. Même chose du côté des banques qui devront prévoir davantage de personnel pour traiter les demandes d'autorisation pour les achats par carte. Ou encore, du côté des entreprises chargées du nettoyage et des ordures. Et ainsi de suite ...

Au final, il est donc faux de prétendre que l'extension du travail dominical ne concernerait qu'un nombre limité de salariés. Et, bien évidemment, ce qui pouvait rester dans le domaine du volontariat dès lors qu'un nombre restreint de personnes était concerné ne le pourra plus lorsque le nombre de salariés susceptibles d'être concernés sera en augmentation. D'ailleurs, dans les métiers où le travail dominical est récurrent comme les hôpitaux, croyez-vous que tout le monde soit volontaire ? Evidemment, non !

C'est donc bien à une tentative de changement de notre modèle social à laquelle nous assistons. Et, si nous n'y prenons pas garde, il se pourrait bien qu'un jour ou l'autre on en vienne à décider que nous devons travailler 365 jours par an...

Je ne sais pas ce que vous en pensez mais moi je n'ai pas envie que cette perspective devienne réalité pour moi-même ou pour ceux qui m'entourent et notamment pour mes enfants et petits-enfants. Ne nous laissons pas faire, battons-nous ! Et ; si nous sommes solides et solidaires, nous parviendrons peut-être, tel David contre Goliath, à faire chuter l'hydre libérale !

VOUS AUSSI, REFUSEZ LA RÉSIGNATION, ADHÉREZ À RÉSISTANCE SOCIALE !!!

Le bulletin Résistance Sociale est une publication de
RESO, association loi 1901

Siège social :

121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS
Tel : 06 33 82 05 15

Site Internet : www.resistancesociale.fr

Courriel : resistance.sociale@aliceadsl.fr

Présidente de RESO et directrice de la publication :
Marinette BACHE

NOM PRENOM :

ADRESSE :

TEL : Portable : E-mail :

J'adhère à RÉSO et je verse 10 euros

Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros

Je signe la pétition contre la loi Bachelot

À retourner à : RÉSO 121 avenue Ledru Rollin 75011 PARIS (chèque à l'ordre de Résistance Sociale)